

Synthèse du séminaire d'évaluation sur les besoins de formation des géomètres africains de la région sub-saharienne

François MAZUYER, France

RESUME

Ce séminaire organisé par la FGF avec le soutien de la FIG, d'UN HABITAT, du Global Land Tool Network (GLTN) et de l'OIF, était le premier regroupant les géomètres de l'Afrique Subsaharienne.

Son but était d'évaluer les besoins en formation des géomètres, de leurs formateurs et de leurs collaborateurs dans la sous-région.

En regroupant, sous le patronage de Madame Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat du Niger, 80 participants, géomètres du secteur privé, du secteur public, enseignants, directeur d'établissement de formation, responsables des affaires foncières et du cadastre de 13 pays, le séminaire fut un succès indéniable.

Suite à de nombreuses présentations des différents pays participants et aux débats qui ont suivis, des propositions concrètes ont été faites.

La présentation s'attachera à montrer l'intérêt d'un tel séminaire et à exposer les propositions, parmi lesquelles on citera l'organisation annuelle dans la sous-région d'une « Université de perfectionnement », sous forme de formation continue pendant deux à trois journées, pour les géomètres et leurs formateurs, ainsi que la mise en place d'un groupe de travail chargé d'élaborer un référentiel commun des formations initiales permettant l'accès à la profession, dont les conclusions seront présentées au premier trimestre 2012, lors de la première «Université de perfectionnement».

1. LA FGF ET LA FORMATION

La Fédération des Géomètres Francophones, a été créée en 2005 à l'initiative de plusieurs pays francophones, l'Algérie, la Belgique, le Cameroun, la France, le Maroc et la République tchèque, car, bien que la langue officielle d'origine de la FIG fût le français, au fil des ans l'anglais était devenu si prédominant que toutes les conférences se faisaient dans cette langue. Ceci avait pour conséquence d'exclure du concert international toute une partie des géomètres dont la langue maternelle ou la deuxième langue était le français.

On y retrouve aussi bien le Canada et le Québec que Madagascar, la Belgique et la Suisse mais aussi la République tchèque, la Roumanie, la Lituanie, les pays d'Afrique du Nord, Algérie, Maroc, Liban, et bien entendu de nombreux pays d'Afrique Subsaharienne, Mali, Sénégal, Cameroun, Côte d'Ivoire, Bénin, Gabon, Burkina Faso... qui en font le principal sinon l'unique réseau francophone des géomètres d'Afrique.

Dès la création de l'association, un de ses objectifs était de promouvoir un haut niveau de qualification de ses membres, afin que la profession de géomètre contribue efficacement à la sécurisation foncière dans les pays francophones, notamment en Afrique, continent où ses adhérents sont les plus nombreux et où les besoins se font cruellement sentir.

C'est ainsi que plusieurs fois, lors des assemblées générales, la mise en place de formations dans des pays d'Afrique de l'Ouest a été envisagée, mais l'organisation a buté sur la mise en place du financement.

Afin d'être au plus près des préoccupations de nos confrères de cette région, le bureau de la FGF, lors de l'Assemblée Générale de Prague en octobre 2009, s'est renforcé par la création de deux postes supplémentaires, l'un de délégué aux relations avec les pays d'Afrique Subsaharienne auquel notre confrère Mamadou CAMARA, Président de l'Ordre des Géomètres Expert du Mali a été élu, et l'autre de délégué à la formation, occupé par notre confrère Roch BAH, Président de l'Ordre du Bénin.

2. PARTENARIAT AVEC UN HABITAT ET LE GLTN

La FGF s'était rapprochée d'UN HABITAT par la rencontre avec M. Rémy SIETCHIPING dès le GéoCongrès de Québec en octobre 2007.

Puis, la FGF a été invitée à participer à la réunion du Global Land Tool Network (GLTN) à Nairobi en novembre 2009.

Des contacts ont ensuite été plus suivis et d'une façon très pertinente, UN HABITAT a considéré qu'avant toute mise en place de formation, un inventaire de l'existant et des problématiques à résoudre était indispensable.

C'est donc un véritable partenariat qui a vu le jour entre UN HABITAT et la FGF afin d'organiser un séminaire d'évaluation des besoins de formation des géomètres en Afrique Subsaharienne.

La FGF était en charge de toute l'organisation matérielle et intellectuelle, UN HABITAT apportant son soutien moral, son expérience et une participation financière.

La présence de Rémy SIETCHIPING, pendant toute la durée du séminaire, était une preuve très encourageante de l'engagement d'UN HABITAT au côté de la FGF, et cet engagement fort, une des causes évidentes de sa réussite. Je voudrais une fois de plus le souligner et renouveler nos plus sincères remerciements.

3. SOUTIEN DE L'OIF

Dès sa constitution, la FGF s'est voulue fidèle aux objectifs de paix, de coopération, de défense des droits de l'homme, de dialogue des cultures et des civilisations, de solidarité entre les peuples, définis dans le préambule de la « Charte de la Francophonie ».

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a d'ailleurs dès le début soutenu la création de la FGF.

Les démarches pour obtenir l'accréditation par la FGF de l'OIF, sont en cours, et nous sommes optimistes, mais c'est déjà sous le Haut patronage de son Excellence Abdou DIOUF, son Secrétaire Général, que s'est tenu le séminaire de Niamey, et ceci donnait tout son sens à notre action.

Là encore, je voudrais renouveler mes remerciements à tous les membres de l'OIF et notamment à son Secrétaire Général.

4. SOUTIEN DE LA FIG

La FIG également a soutenu l'initiative de la FGF, qui a été considérée comme un parallèle à l'action de la FIG dans le travail de la Task Force sur l'Afrique qui s'étale sur deux ans. Dans le cadre de ce partenariat, Mme Diane DUMASHIE responsable de cette Task Force, a d'ailleurs proposé à la FGF de participer sur ce thème à une rencontre qui aura lieu jeudi après-midi et permettra aux deux associations d'échanger sur leurs projets respectifs et leurs avancements.

5. MÉTHODOLOGIE

Il était tout d'abord nécessaire de bien choisir le pays d'accueil, de cibler la région qui serait l'objet de l'étude, de lister les pays participants, et de mettre en place un comité d'organisation afin notamment de monter un budget.

6. LE PAYS D'ACCUEIL

Le Niger était un des pays qui avait déjà manifesté à plusieurs reprises son souhait de voir organiser par la FGF, des formations. D'autres pays, comme le Bénin ou le Mali étaient également intéressés.

Le Niger a finalement été retenu d'une part pour la situation centrale de Niamey, sa capitale, mais d'autre part pour que la manifestation soit perçue par les autorités locales et notamment le gouvernement comme un fort soutien de la FGF à la mise en place d'une organisation professionnelle des géomètres au Niger.

Il faut bien reconnaître que le séminaire a eu, de ce côté-là, l'influence souhaitée, puisque d'une part il a été placé sous le Haut patronage de Madame Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat du Niger, mais surtout que dès la semaine suivant sa clôture, le Conseil des Ministres examinait et adoptait le projet d'ordonnance réglementant la profession de Géomètre Expert au Niger en instituant un Ordre professionnel.

7. LE COMITÉ D'ORGANISATION

Celui-ci fut composé dès la fin 2009 par les deux membres du bureau de la FGF délégués à la formation et aux relations avec les Pays d'Afrique Subsaharienne, Roch BAH et Mamadou CAMARA, auquel sont venus s'ajouter le Président de l'Association des Géomètres Experts du Niger (AGEN), Sami LOUTOU, ainsi que Rafic KHOURI chargé de mission pour les relations internationales à l'OGÉ et de moi-même en tant que Président de la FGF.

Une première réunion de concertation a eu lieu à Bamako en février 2010 pour caller le projet, notamment au niveau des partenaires, du financement, des dates et du plan d'action.

Il faut également noter la participation très active de Marc VANDERSCHUEREN, un des représentants de la Belgique au sein de la FGF, qui représentait la FIG pendant tout le séminaire et en a été le rapporteur.

8. LA RÉGION CIBLÉE ET LES PAYS PARTICIPANTS

L'Afrique Subsaharienne Francophone est très vite apparue comme la cible privilégiée pour l'étude des besoins en formation.

Cela posait quelques problèmes d'adaptation, d'une part parce les membres de la FGF ne recouvraient pas toutes la région concernée, d'autre part parce que nous considérions que ne

pas inviter les deux pays anglophones situés à l'intérieur de la sous-région, le Nigéria et le Ghana, serait une erreur compte tenu de leurs relations avec les pays voisins, enfin parce que certains pays francophones d'Afrique ne faisaient pas partie de la sous-région, comme le Burundi ou Madagascar, ce dernier étant membre de la FGF dès l'origine et souffrant des mêmes besoins de formation.

Nous avons donc décidé d'élargir les invitations à participer à ces différents pays, et cherché des contacts dans les pays francophones qui n'étaient pas membres de la FGF, notamment le Tchad, la République Démocratique du Congo, le Congo, la Guinée, la Mauritanie et le Burundi.

Nous n'avons pas réussi à 100%, puisque qu'au final le Burundi, la Guinée et la Mauritanie n'ont pas pu être consultés.

Au final, ont participé à l'étude les pays suivants : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République Centre africaine, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, même si celui-ci n'a pas pu à la dernière minutes nous rejoindre à Niamey - le Mali, Madagascar, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, le Tchad, le Togo.

9. L'ENQUÊTE PRÉALABLE

L'idée était, préalablement au séminaire proprement dit au cours duquel chaque pays devait faire une présentation relative aux problèmes rencontrés dans la formation des géomètres, de faire une enquête sous forme de questionnaire adressé à leurs représentants afin d'avoir une vue d'ensemble.

En effet, le temps nécessairement limité des présentations ne permettait d'aborder par pays qu'une partie de la problématique.

Par ailleurs, il semblait intéressant de recouper la perception que les géomètres travaillant dans leurs cabinets privés pouvaient avoir, de celle des différentes administrations concernées, services du cadastre notamment, et de celle des enseignants et des écoles formant des géomètres ou leurs techniciens.

Le questionnaire préalable a donc été adressé aux différents contacts que nous avons, en leur demandant de le transmettre autant que possible à des représentants des administrations et des écoles.

Le contenu que j'ai dans un premier temps élaboré, a été soumis aux observations d'UN HABITAT et la mouture finale peut être résumée de la façon suivante :

Une première partie concernait l'identification de la ou des personne(s) acceptant de remplir le questionnaire.

Dans un deuxième temps il s'agissait d'apprécier le rôle et les fonctions du géomètre dans les différents pays concernés en faisant apparaître d'une part les travaux auxquels il participe de façon habituelle et d'autre part, dans les activités qui étaient listées, à quels autres professions il est fait appel lorsque le géomètre n'intervient pas, ou peu.

La troisième partie concernait l'organisation de la profession. Celle-ci était-elle organisée, et si oui sous quelles formes ?

La quatrième partie concernait le niveau de qualification et de formation.

Puis venaient des questions relatives aux techniciens travaillant avec les géomètres. Quel était leur nombre et l'évolution de celui-ci dans les dernières années, leur formation, les lieux où ils étaient formés ?

Venait ensuite d'une façon plus générale l'appréciation des centres de formation existant en Afrique de l'Ouest, leurs équipements en matériel et en enseignants, le contenu des formations, l'implication éventuelle des Ordres ou des Associations de Géomètres directement dans la formation ou dans l'élaboration des programmes.

Finalement, c'est 23 réponses contenant souvent une dizaine de pages qu'il a fallu classer, et analyser.

Pour certains pays, un seul questionnaire a été renvoyé donnant généralement le point de vue

des Géomètres eux-mêmes. C'est le cas par exemple de la réponse de M. David GNASOUNOU, secrétaire de l'Ordre du Bénin, de celle de M. David OUEDRAOGO, chargé de la formation à l'Association des Géomètres experts Agréés du BURKINA FASO, ou encore de celle de M. Christian MOUANJOUDY, Géomètre Expert au GABON et enseignant vacataire ou de Mamadou NDIR, président de l'Ordre du Sénégal.

D'autres questionnaires ont été remplis collectivement, comme ce fut le cas pour Madagascar où trois personnes ont fait leur propre synthèse, deux représentants des deux associations existantes Messieurs RAKOTONIANA et RAMAROHETRA, et un enseignant, M. RABETSIAHINY, Chef du Département Information Géographique et Foncier à l'Ecole Polytechnique d'Antananarivo.

Enfin plusieurs pays ont retourné plusieurs questionnaires, c'est le cas du Tchad, avec les réponses de trois enseignants de l'ENTP de Ndjaména, car c'est un pays où la profession n'est pas organisée, de la Côte d'Ivoire avec la réponse d'un géomètre expert et de deux enseignants du Lycée San Pédro et de l'école de Daoukro ou du Mali là encore avec trois réponses l'une de M. DIEFFAGA, Directeur du projet Patrimoine Foncier Communal, l'autre de M. SANGARE, Professeur à l'ENI de Bamako, et la troisième de M. CAMARA, Président de l'Ordre.

Il n'est pas question en si peu de temps de vous donner une liste exhaustive des réponses, mais ceux qui le souhaitent, retrouveront sur le site de la FGF, les 23 questionnaires et la synthèse qui en a été faite.

Globalement, on peut en retirer les enseignements suivants :

9.1 Sur les activités du géomètre

Il n'y a pas de surprise sur les activités traditionnelles du géomètre. Tous les pays questionnés ont indiqués que le géomètre avait pour activité la topographie, l'établissement et la mise à jour du plan cadastral lorsqu'il existe, la délimitation des propriétés privées, l'aménagement urbain ou rural.

Deux petites exceptions pour la RD Congo, qui a répondu que le géomètre ne participait pas à la délimitation des propriétés publiques ni à l'aménagement rural, et pour le Nigéria, où il ne participerait pas non plus à l'aménagement rural.

D'autres activités ne sont, dans certains pays, que secondairement et accessoirement le rôle du géomètre, parfois pas du tout, alors qu'elles sont couramment pratiquées par la profession dans d'autres pays.

C'est le cas de la copropriété que ce soit dans son établissement ou dans sa gestion, qui semble être pratiquée couramment aux Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Madagascar, Niger, Sénégal, Tchad, alors que l'activité sera prochainement pratiquée au Burkina Faso, qu'elle est accessoire au Gabon, et qu'elle ne fait pas partie du rôle du géomètre au Cameroun, Centre Afrique, Mali, Nigéria et Togo.

C'est également le cas de l'évaluation, de l'estimation des terres, des bois, des immeubles bâtis qui est pratiquée aux Bénin, Cameroun, Congo RD, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Madagascar, Mali, Sénégal, Tchad, Togo, mais ne l'est pas aux Burkina Faso, Centre Afrique, Niger, Nigéria,

Un autre exemple est celui de la mise en place de systèmes d'information géographique qui est pratiquée au Bénin, Burkina Faso, Congo RD, Côte d'Ivoire, Gabon, Madagascar, Nigéria, Sénégal, Tchad, mais pas au Cameroun, Centre Afrique, Ghana, Mali, Niger, Togo,

D'autres activités qui n'étaient pas précisées dans le questionnaire ont été relevées par certains pays. Souvent, en fait, elles sont plus ou moins incluses dans les grandes catégories d'activités, comme les études de routes, les VRD, l'implantation, d'autres sont plus spécifiques comme l'expertise judiciaire et le conseil juridique mentionnées par le Gabon ou les relevés d'architecture, mentionnés par la Côte d'Ivoire.

9.2 Sur les professions parallèles exerçant dans les mêmes domaines d'activité

Concernant les professions qui se trouvent dans le champ de la concurrence on trouve la profession de Notaire, citée par le Bénin, le Gabon, le Mali, le Niger et le Togo que ce soit dans le domaine de la copropriété ou l'estimation des biens.

Les travaux d'évaluation et d'expertise sont également attribués aux Architectes et Agents immobiliers (Gabon), aux Evaluateurs (Mali), aux Experts immobiliers (Burkina Faso, Ghana), ou aux experts judiciaires (Madagascar).

Ceux sur la copropriété et la gestion d'immeubles, sont aussi attribués aux Huissiers (Benin). Sont également cités pour les lotissements ou l'aménagement rural les Chefs coutumiers (RD Congo), les bureaux d'étude (Mali).

Enfin sans préciser toujours spécifiquement leurs domaines d'intervention, sont mentionnés les topographes, cartographes, géographes, ingénieurs du génie civil, agronomes, arpenteurs du cadastre.

10. L'ORGANISATION DE LA PROFESSION

L'organisation de la profession au niveau national est très importante pour plusieurs raisons :

- Elle permet d'avoir un seul interlocuteur auprès des pouvoirs publics, de mieux communiquer sur la profession et donc d'y attirer plus facilement les jeunes générations.
- Elle permet également de contrôler l'exercice professionnel, le diplôme permettant d'exercer, la qualité de l'exercice, de lutter contre l'exercice illégal et le risque de trafic de faux diplômes, de mieux s'impliquer dans l'élaboration des programmes de formation initiale et continue.

On constate que les plusieurs pays ont organisé la profession de géomètre sous une forme ordinale ou assimilée comme le Bénin (depuis 1991), le Burkina Faso (2010), le Cameroun (1990), la Côte d'Ivoire (1970), le Ghana, le Mali (1997), le Nigéria (1990), le Sénégal (2000), le Togo (1988).

D'autres sont sur le point d'y parvenir comme le Niger, où le projet de loi est en passe d'être approuvé par le gouvernement. En fait, le projet a été approuvé par le Conseil des Ministres la semaine suivant le séminaire.

Madagascar dispose d'un système d'agrément partiel relatif aux Géomètres Libres Assermentés (1973), qui ne semble pas donner satisfaction. Un projet de loi relatif à la réforme de l'organisation de l'Ordre Malgache est en cours.

Le RD Congo et le Gabon sont en cours de structuration, mais les géomètres du Tchad sont régis par le statut général de la fonction publique et le Centre Afrique semble dépourvu de toute association représentative.

11. CONCERNANT LE NOMBRE D'ADHERENTS DANS LES DIFFERENTS ORDRES OU ASSOCIATIONS ET L'EVOLUTION QUANTITATIVE

Certains Ordres, à l'image de la France, ne regroupent que les géomètres exerçant en libéral, (Côte d'Ivoire, Sénégal) d'autres, comme le Bénin, regroupent également des géomètres travaillant dans le secteur public, comme ce qui se fait au Québec ou au Maroc.

Les effectifs, d'une manière générale, sont faibles (entre 20 et 50), plutôt croissants ou stables.

Une exception pour les deux pays anglophones, le Nigéria et le Ghana, qui ont des effectifs beaucoup plus importants (jusqu'à 3000).

On ne dénombre que très peu de femmes (aucune au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Bénin ou au Burkina Faso, 2 au Niger et 10 au Gabon).

12. LES RÈGLES D'ÉTHIQUE EXISTANTES

Les pays où l'on rencontre des règles d'éthique et déontologiques font partie de ceux qui bénéficient d'une organisation de la profession.

On y retrouve le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Nigéria, le Sénégal et le Togo. D'autres pays envisagent prochainement la mise en place de code de déontologie, comme le Burkina Faso, le Niger, là encore il s'agit de pays dans lesquels une institution ordinale est en cours de création.

Mais le Centre Afrique, Le Gabon, le Tchad, Madagascar n'ont pas de règles formalisées et le RD Congo n'en a que dans le domaine des expertises foncières et immobilières pour lesquelles une charte existe.

Ce domaine fera sans doute l'objet d'une étude plus approfondie de la part de la FGF qui souhaite recenser et harmoniser les règles déontologiques.

13. LES NIVEAUX DE FORMATION DES GÉOMÈTRES

Les réponses sur le niveau minimal de qualification requis pour adhérer à l'Ordre ou à l'Association sont très disparates.

Certains pays dans lesquels la profession n'est pas organisée, comme le Gabon, n'ont pas de niveau minimal.

Puis d'autres n'ont que le niveau bac, ou bac + 2 (Niger).

Mais les plus nombreux sont ceux où il est nécessaire d'avoir des études supérieures de niveau Bac plus 4 ou Bac plus 5 avec parfois des années de stages supplémentaires obligatoire.

Cette grande variété dans le niveau des études pour exercer la même profession pose évidemment problème surtout avec une faculté de libre circulation d'un pays à l'autre de l'Afrique de l'Ouest. Si une harmonisation n'était pas mise en place rapidement, ce serait la porte ouverte à une baisse de niveau et donc à un travail de mauvaise qualité exécuté par des personnes aux formations insuffisantes.

14. LES MATIÈRES ENSEIGNÉES

Elles sont là encore très variées même si les fondamentaux se retrouvent d'un pays à l'autre. Le Tchad est par exemple très technique, où sont citées les matières suivantes : Physique du globe, Géodésie, Astronomie, Télédétection, Géomorphologie, Géologie, Topo, Cartographie, Cadastre, Urbanisme, SIG.

En Côte d'Ivoire, on trouve une diversité beaucoup plus grande et l'enseignement est autant tourné vers la partie technique que vers la partie juridique indispensable à l'exercice de la profession. Y sont cités : mathématiques, physique, informatique, français, anglais, économie- gestion, droit, foncier, aménagement du territoire, topographie, génie civil, génie rural, cartographie, géodésie, astronomie, photogrammétrie, aménagement foncier, cadastre, SIG, télédétection, géomorphologie, gestion des cabinets, auscultation d'ouvrages.

D'autres pays annoncent tout simplement que la formation est assurée à l'extérieur, c'est le cas du Burkina Faso qui cite le Mali et le Sénégal, ou le Niger, qui cite également la Russie.

15. LE COÛT DES ÉTUDES

Les réponses dans ce domaine sont très difficiles à analyser, sans doute parce que la question était trop générale et que certains ont fait une évaluation globale, tenant compte de l'hébergement et des déplacements lorsque les formations avaient lieu à l'extérieur du pays d'origine. Certains ont donné un coût annuel, d'autre un coût global difficile à ramener à l'année.

Le Bénin annonce par exemple des coûts variant de 5 millions à 15 millions de CFA suivant que la formation a lieu dans le pays ou à l'étranger alors que le Mali annonce pour une formation d'ingénieur 50 000 CFA par an sur le territoire nationale et 300 000 CFA par an à l'étranger.

16. LES ACCRÉDITATIONS SPÉCIALES OU CERTIFICATIONS

Une des questions portait sur les domaines dans lesquels une accréditation spéciale est nécessaire pour telle ou telle activité.

Dans ce domaine les réponses sont assez homogènes et il en ressort presque systématiquement un agrément spécifique pour travailler en tant qu'expert près des tribunaux.

17. LES LIEUX DE FORMATIONS DES GÉOMÈTRES EXPERTS OU INGÉNIEURS

Là les réponses sont fondamentales car c'est de leurs analyses que découleront les actions futures qui pour être efficaces devront nécessairement consister à développer les sites déjà reconnus plutôt qu'à saupoudrer les formations sur l'ensemble de la sous-région.

Les pays du Nord qui accueillent le plus d'étudiants africains seraient, par ordre alphabétique, l'Algérie, le Canada, la France, Le Maroc, La Russie.

Dans la sous-région même, c'est l'ENI de Bamako qui arrive en tête en étant citée par 6 pays, le Bénin, le Burkina Faso, le Gabon, le Mali évidemment, le Niger, et le Togo.

Viennent ensuite les écoles de Côte d'Ivoire, notamment l'Ecole Spéciale des Bâtiments et Travaux Publics de Yamassoucro, et du Sénégal citée également par le Niger et le Togo, puis du Bénin et du Tchad citée par le Niger.

L'enquête se terminait par un appel à propositions, et celles-ci ont largement été reprises lors du séminaire.

18. LE SÉMINAIRE ET LES PRÉSENTATIONS

Il s'est déroulé au grand Hôtel de Niamey, les 14 et 15 octobre 2010. Je voudrais ici remercier les sponsors que nous avons sollicités, car sans eux, même avec la participation financière d'UN HABITAT, celui-ci n'aurait pas pu avoir lieu.

Ont acceptés de nous soutenir financièrement : les Sociétés ESRI France – TOPCON – SOPHIASSUR – IMAO – et PUBLITOPEX.

Par ailleurs, deux centres de formation de géomètres experts ayant une expérience dans l'exportation de leurs savoir faire avaient accepté de participer. L'Université LAVAL à Québec qui a mis au point une formation en ligne sur la foresterie notamment sur le bassin du Congo, et l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes (ESGT) de France qui s'était pendant quelques années décentralisée au Liban.

Malheureusement, les enlèvements dans le Nord du Niger qui s'étaient produits quelques semaines avant octobre ont empêché les intervenants prévus de se déplacer.

Néanmoins, 17 pays étaient représentés en comptant la France et la Belgique par plus de 80 participants et les deux journées de travail ont été très denses, chaque pays ayant pu faire une présentation d'une vingtaine de minutes suivie d'un débat avec la salle.

Marc VANDERSCHUEREN, notre confrère Belge qui représentait la FIG, a fait un rapport du déroulement du séminaire que vous trouverez sur le site de la FGF au côté de toutes les présentations, dont certaines sont remarquables.

La première matinée, après les discours d'introduction du Président de l'AGEN, du Président de la FGF, du représentant de la FIG, du représentant d'UN HABITAT, du Ministre de l'Équipement du Niger, nous sommes directement entrés dans le vif du sujet avec les présentations du Bénin, du Burkina Faso, du Centrafrique, et de l'Université LAVAL.

L'après-midi, sont intervenus Madagascar, la Côte d'Ivoire, le Gabon puis dans la deuxième séance le Mali et le Niger.

Le lendemain matin des présentations du Tchad, du Nigéria, du Togo, du Sénégal et de la République Démocratique du Congo ont été effectuées.

Il ressort des différentes présentations et des débats qui ont suivi :

- Un manque d'école notamment pour former des ingénieurs, les centres de formation des techniciens étant plus nombreux et mieux répartis, et donc :

- Un coût très élevé pour effectuer les études à l'étranger, notamment en Europe, ce qui implique que même avec un système de bourse, les études ne sont pas, et de loin, accessibles à tous ;
- Un manque de géomètres qualifiés par pays que ce soit dans le privé ou dans les administrations. Par exemple au Tchad, l'ESTP a formé 22 topographes en 18 ans et certains ne sont pas Tchadiens ;
- Un déficit de savoir sur le droit foncier local lorsque les études sont faites dans un pays étranger.
- Lorsque les écoles existent, un manque de formation continue des formateurs dont pâtissent directement les étudiants ;
- Un manque de communication entre les formateurs et entre les écoles ;
- Une difficulté dans certains pays pour attirer des jeunes dans la profession ;
- Une difficulté encore plus grande pour faire en sorte que certains se tournent vers l'enseignement, ceci étant dû au très bas niveau de salaire que peut espérer un enseignant par rapport à un emploi demandant le même niveau de qualification dans le privé. Le problème se pose même au Nigéria pourtant doté de 4 universités formant des Ingénieurs Géomètres à Bac + 5, car il y a énormément de débouchés dans l'industrie pétrolière très rémunératrice (le Nigéria est le 6ème producteur au sein de l'OPEP). On retrouve le même problème au Mali avec les mines d'or ;
- Les conséquences directes de cette situation sont un vieillissement accéléré des enseignants, une baisse de leur niveau de qualification, et un manque quantitatif important. Par exemple à Madagascar il n'y aurait plus que 3 formateurs titulaires. A l'ENI de Bamako le niveau moyen des enseignants est en baisse constante. Il n'y a pas de recrutement d'agent depuis plus de 10 ans ni de formation des rares agents qui restent. En dix ans l'effectif des enseignants de la filière géodésie est passé de 5 à 3 dont seulement deux ingénieurs et un technicien ;
- Un désintérêt des Etats et des Gouvernements pour la formation de la profession dû en grande partie au fait que compte tenu du matériel nécessaire à cette formation, celle-ci coûte beaucoup plus chère qu'une formation d'avocat ou de notaire par exemple et circonstance aggravante, ne s'adresse qu'à un petit nombre d'étudiants ;
- Un manque d'équipement en matériel auquel s'ajoutent de gros problème de maintenance. On voudrait enseigner la DAO mais on ne possède que des tire-lignes..., on fait les travaux pratiques sur des appareils des années 1960, T1, T2, RDS, et pour avoir des GPS, il faut faire intervenir des vacataires de l'armée qui viennent avec leurs propres matériels.
-

Moins l'enseignement est de qualité par manque d'enseignants formés et de matériels, moins il y a d'élèves, et moins il y a d'élèves plus il y a de risque de fermeture des quelques écoles d'ingénieurs qui restent.

A long terme le risque serait même, aux dires du Président de l'Ordre du Sénégal, la disparition de la profession.

Il est donc plus que temps d'agir.

Le rôle du Géomètre dans la société est trop important pour que la profession soit exercée par des personnes au niveau de compétence insuffisante.

La synthèse des réponses au questionnaire préalable, celle des différentes présentations et des débats qui ont suivis, amènent à faire les observations et propositions suivantes :

- 1) Aider à organiser la profession dans les pays où elle ne l'est pas pour :
 - Avoir un seul interlocuteur pour les pouvoirs publics, mieux communiquer sur la profession et y attirer les jeunes générations ;

- Vérifier l'exercice de la profession, le diplôme permettant d'exercer, la qualité de l'exercice, lutter contre l'exercice illégal et le risque de trafic de faux diplômes, mieux s'impliquer dans l'élaboration des programmes de formation initiale et continue ;
 - Mais les ordres ne doivent pas être sclérosants et protectionnistes. Ils doivent au contraire être force de proposition et d'ouverture et aider à la promotion interne qui peut être une excellente solution au problème du renouvellement générationnel. Quel meilleur géomètre que celui qui a la pratique, qui a commencé au bas de l'échelle et qui à force de travail et d'amélioration de son niveau de connaissance peut accéder à des postes de haute responsabilité ? C'est aussi une solution pour accélérer la féminisation de la profession.
-
- 2) Harmoniser les conditions d'accès à la profession, notamment le niveau minimum d'étude pour exercer, afin que la libre circulation ne devienne pas la porte ouverte à un travail de mauvaise qualité qui serait fait par des gens aux formations insuffisantes.
 - 3) Mettre en place un référentiel de formation pour le géomètre, socle commun à l'ensemble des pays de l'Afrique Subsaharienne qui laisse des possibilités ouvertes suivant le cursus (technicien, ingénieur non géomètres...). Imaginer la création d'un diplôme reconnu par les ministères de l'enseignement des pays de sous-régions type d.p.l.g.
 - 4) Une autre des priorités est de mieux former les formateurs tant au niveau initial qu'en formation continue. Il faudrait d'abord établir un profil, créer un réseau des formateurs afin qu'ils puissent échanger et se rencontrer, éventuellement par la FGF. La première priorité serait de les recenser.
 - 5) Mettre en place des mises à niveau et des formations continues des Géomètres experts et des techniciens.
 - a. Par l'organisation d' « Universités de perfectionnement » dans la sous-région, dans des conditions qui restent à définir, avec la participation d'experts internationaux ;
 - b. Par l'utilisation et le développement de la formation en ligne.
 - 6) Sensibiliser les Etats et les gouvernements sur ce problème de formation.

Soyez persuadés que la FGF va poursuivre ses efforts, pour mettre en place le suivi de ces propositions.

Un groupe de travail est d'ores et déjà créé avec des enseignants et des géomètres experts pour faire des propositions d'un référentiel commun de formation.

Mais ce travail demande la mobilisation de tous, et je compte sur vous pour transmettre le message et agir individuellement dans ce sens en fonction de vos moyens et de vos réseaux, et collectivement au sein de la FGF.

CONTACTS

François MAZUYER

1st Vice-President OGE, 40 avenue Hoche, 75008 Paris

Tel. +33(0)153838800

Fax + 33(0)145611407

Email: francois.mazuyer@geometre-expert.fr

Web site: <http://www2.geometre-expert.fr/>